

# *Bulletin municipal*

*Liouc*

*Mai 2009*



## *Le mot du Maire*

Voilà un an déjà que la nouvelle équipe municipale est au travail...

Il nous arrive de penser (tout comme vous peut-être) que le temps passe bien vite et que les projets avancent bien lentement à notre goût...Il nous tarde qu'ils dépassent la phase d'étude pour aborder leur mise en œuvre concrète.

Chacun des sujets sur lesquels nous faisons le point dans ce bulletin exige du travail, de la patience, de la rigueur et en plus, beaucoup d'obstination, face aux lourdeurs administratives et réglementaires. Et le désengagement des Pouvoirs Publics que nous constatons jour après jour ne nous facilite pas la tâche.

Néanmoins, à la relecture de notre « programme électoral » et des derniers bulletins municipaux, nous constatons avec satisfaction que, jusqu'à présent, nous tenons le calendrier que nous avons annoncé.

Certains sujets ne sont pas abordés ce mois-ci car ils sont en phase de préparation sans que l'on puisse aujourd'hui en annoncer les suites : il s'agit entre autre de la réouverture de la carrière de Pied Bouquet, de l'avenir de la porcherie, de la réhabilitation de certains bâtiments du vieux village, etc.

L'ouverture dans quelques semaines du site officiel de la mairie de Liouc sur Internet vous permettra d'être plus régulièrement informés sur la vie de la commune et de son conseil municipal. Ce nouvel outil ne remplacera pas la publication de bulletins municipaux sous forme papier, ni d'autres formes de communication comme la mini exposition prévue pour le 7 juin dans l'ancienne chapelle sur le projet communal de zonage d'assainissement.

Avec le printemps enfin arrivé dans le ciel, les occasions de se retrouver de façon conviviale vont renaître à Liouc et aux alentours, souvent à l'initiative des associations locales que nous pouvons remercier pour leur travail d'animation.

Votre maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bouard', written in a cursive style.

Alain de Bouard

## **Zonage d'assainissement**

Avant même de relancer de façon opérationnelle le projet d'assainissement collectif, il nous a fallu reprendre une bonne partie du dossier de zonage d'assainissement de la commune.

L'objet essentiel de ce zonage est la délimitation des zones dans lesquelles les assainissements sont individuels, et des zones dans lesquelles la commune installera un réseau d'assainissement collectif.

Le rapport correspondant va faire l'objet d'une enquête publique au début de l'été durant laquelle les habitants pourront prendre connaissance du zonage proposé, et faire part de leurs observations éventuelles. Le début de cette enquête vous sera annoncé en temps utile.

Afin que chacun puisse s'informer du dossier, une petite exposition sera organisée dans l'ancienne chapelle le 7 juin de 8 heures à 19 heures. En venant voter ce jour là pour les élections européennes, profitez-en pour faire un petit détour par la chapelle.

A la suite de cette enquête et du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal adoptera la version définitive du zonage d'assainissement. Nous pourrons alors engager les formalités préalables aux travaux pour l'assainissement collectif (autorisations administratives, demandes de subventions, etc.).

## **Noms des rues, numérotation des habitations**

L'opération se poursuit comme prévue.

Les plaques de noms de rues, les plaques de numérotation des habitations et les panneaux de plans de village sont commandés.

Ces derniers font actuellement l'objet d'un travail minutieux mené en collaboration par une équipe du conseil municipal et le prestataire (la Société LRS basée à Baillargues) de façon à ce que ces plans de village soient attrayants, lisibles, complets et surtout exacts...

Nous espérons une livraison de l'ensemble du matériel au début de l'été.

Les plans et les plaques de rues seront installés par les soins de la commune.

Les plaques de numéros d'habitation vous seront livrées, à charge pour chacun de les fixer selon des normes qui seront indiquées.



## **Le budget 2009**

Le conseil municipal du 23 mars a approuvé les comptes 2008 et adopté le budget prévisionnel de la commune pour 2009.

A la fin 2008, nous disposons d'un excédent total d'exploitation de 112.735,36 euros. Cette réserve financière nous sera bien utile pour financer une partie du projet d'assainissement collectif. C'est pourquoi le conseil a adopté un budget prévisionnel 2009 qui s'efforce de préserver cet excédent.

Cela nous a conduit à limiter, à l'indispensable, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Une partie des travaux de voirie a ainsi été reportée à 2010. Les dépenses engagées cette année portent sur le projet « plaques de rues-plans de village », la réfection d'une partie du toit de la chapelle suite à des infiltrations de pluie, la mise en place d'un dispositif de distribution d'eau pour les traitements agricoles, les premières études pour le projet d'assainissement collectif.

Cette rigueur de gestion ne nous a pas dispensé d'augmenter les taux des impôts locaux, qui restent cependant, faut-il le rappeler, inférieurs à la moyenne observée dans les communes équivalentes. Le conseil a tenu à limiter les augmentations pour ne pas grever le budget des ménages. Les taux applicables pour 2009 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 9 %,
- taxe sur le foncier bâti : 14,47 %
- taxe sur le foncier non bâti : 40,07 %

## Siava

Pour la première fois depuis la création du SIAVA (syndicat intercommunal d'aménagement du Vidourle et de ses affluents) des travaux de nettoyage ont été programmés, dans la commune, sur le ruisseau du Micou. Ils sont réalisés en collaboration par le syndicat interdépartemental du Vidourle, le Siava de Quissac et la commune de Liouc.

Le 8 avril, l' « équipe verte » du Siava a commencé le nettoyage des embâcles qui obstruent le cours du Micou et l'abattage sélectif des arbres des berges.

Après ces premiers travaux, il sera procédé au désengrèvement du lit, entre la route de Sommières et la fontaine, puis à la reconstruction de certaines parties des vieux murs par les stagiaires des chantiers d'insertions du Pays Cévenol.

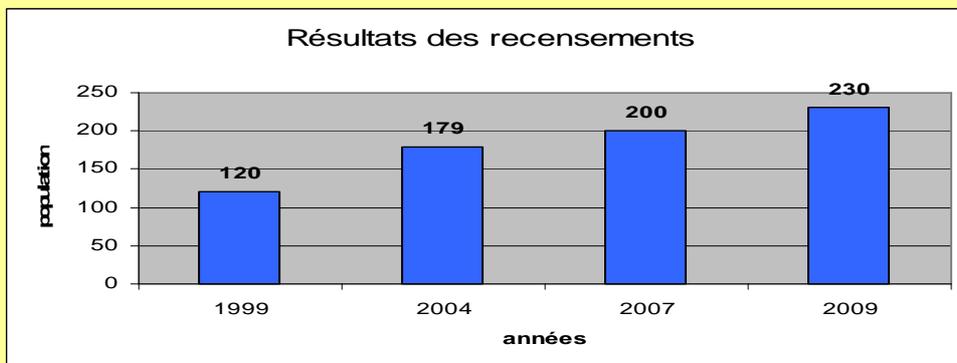
Ces travaux permettront le bon écoulement des eaux du ruisseau et contribueront à la remise en état d'une partie du petit patrimoine de notre commune.

## Le Recensement

Les opérations de recensement se sont déroulées comme prévu du 15 janvier au 14 février 2009 sur le territoire de notre commune.

Les résultats officiels seront publiés par l'INSEE d'ici quelques mois. Sans attendre, nous pouvons déjà annoncer que notre population recensée est de 230 personnes.

Ce chiffre confirme l'évolution constante observée depuis une dizaine d'années, comme le montre le graphique suivant :



Compte tenu des permis de construire et des permis de lotir enregistrés en mairie, on peut prévoir que cet accroissement va se poursuivre, même si un ralentissement est actuellement observé dans l'activité immobilière.

Notre carte communale permet de maîtriser l'urbanisation et lorsque toutes les zones constructibles seront habitées, la population communale ne devrait pas dépasser 400 habitants, y compris les écarts.

Cette évolution nous oblige à mener une réflexion à moyen terme, en matière d'urbanisme, mais aussi d'équipements publics, de scolarité, de circulation, de parkings, etc. Cela montre la nécessité d'engager rapidement le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui permettra d'insérer les actions à court terme dans une vision prospective de notre avenir.

Il reste à espérer que la commune pourra bénéficier du concours des Pouvoirs Publics pour assurer son développement. De ce point de vue on peut avoir quelques craintes lorsque nous apprenons qu'à la suite de calculs aussi compliqués que technocratiques, l'Etat nous attribue pour 2009 une « population légale » de 163 habitants, soit inférieure même à la population réelle de 2004... Cela pourrait prêter à sourire, si cette « population légale » ne servait pas de base au calcul de dotations et de subventions et n'hypothéquait pas encore un peu plus nos capacités à investir...

## **Affaires scolaires**

L'école publique de Quissac risque d'être amenée, d'ici trois ans, à refuser nos enfants dans ses services de cantine et de garderie. Dans cette optique, nous avons commencé à mener une réflexion sur les pistes qui s'offrent à nous, et notamment la constitution d'un syndicat avec la Ville de Quissac. Nous avons contacté les communes susceptibles d'être intéressées par cette solution, à savoir Orthoux-Sérignac, Logrian, Villesèque-Saint-Jean-de-Crieulon, Sardan, Saint-Nazaire-des-Gardies, Bragassargues et Gailhan.

A l'issue d'une première réunion tenue le 20 avril, nous avons décidé de rencontrer le Sous-Préfet pour connaître les modalités de constitution de ce syndicat.

## **Les élections européennes**

Retenez cette date : le dimanche 7 juin, ce ne sera pas seulement la fête des mères (à ne pas oublier tout de même...), ce sera également le jour des élections européennes en vue d'élire nos députés au parlement européen.

La France y sera représentée par 72 députés dont 10 seront élus dans notre circonscription européenne « sud ouest » (qui englobe les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, et Aquitaine).

L'importance de ce scrutin n'échappe à personne, surtout lorsque l'on sait que le parlement européen est à l'origine près de 80% des textes qui nous régissent.

Souhaitons que les habitants de Liouc confirment leur esprit civique en étant nombreux à venir voter.

## **Convention Commune – Liouc Patrimoine Environnement**

Depuis sa création, l'association de défense du patrimoine de la commune participe activement à l'amélioration du cadre de vie des lioucois.

La convention passée, en 2001, avec la commune lors des travaux de plantation des abords du PAV et du terrain de jeux était devenue obsolète.

La commune et Liouc Patrimoine Environnement ont donc décidé de signer une nouvelle convention réglant les modalités d'intervention des deux partenaires dans les travaux de mise en valeur du village, l'association mobilisant ses membres et ses sympathisants, la commune mettant à disposition le matériel et les matériaux nécessaires.

Au terme de cette convention, l'Association proposera chaque année à la Commune un programme d'actions (réhabilitations, travaux d'entretien et de nettoyage, etc.) s'inscrivant dans la politique de mise en valeur du patrimoine communal.

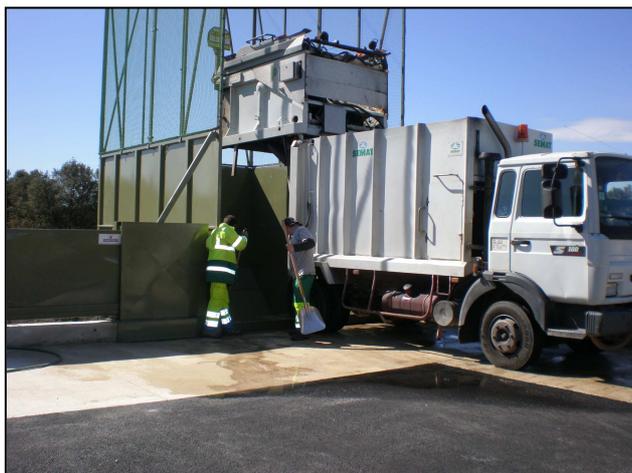
Pour l'année 2009, après la demi-journée de plantations du 14 mars, il est prévu l'entretien du sentier d'interprétation de Liouc, la poursuite des travaux à la fontaine et au puits de la Rouvière.



## **Ouverture de la nouvelle déchèterie**

La nouvelle déchèterie de Liouc va ouvrir ses portes au début du mois de Juin. Cette installation ultra moderne construite par notre communauté de communes Coutach-Vidourle va grandement améliorer le service rendu aux habitants. Les Lioucois n'auront donc plus à aller jusqu'à Sauve pour déposer leurs déchets.

Lors du prochain bulletin municipal, nous reviendrons en détail sur le service d'élimination des déchets ménagers.



## **Plan Local d'Urbanisme**

La carte communale définissant les règles d'urbanisme de notre commune a été approuvée par le conseil municipal le 11 mai 2007 et par le Préfet du Gard, le 22 juin 2007, après enquête publique réglementaire.

Malgré tout son intérêt (c'est le premier document d'urbanisme de notre commune) la carte a rapidement montré ses limites dans la mesure où elle ne comporte pas de règlement fixant des règles architecturales pour les zones où les constructions sont autorisées.

C'est pourquoi, dès son élection, le conseil municipal a décidé de mettre à l'étude un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A la différence de la carte communale, le PLU est un véritable document politique définissant l'aménagement de l'ensemble du territoire communal (et pas des seules zones urbanisées).

Le PLU comporte un « projet d'aménagement et de développement durable » (PADD) et un « règlement » particulier pour chacune des zones délimitées (agricoles, urbaines, naturelles, à urbaniser) opposable aux tiers.

Sa réalisation nécessite une concertation officielle avec la population et les personnes publiques associées.

Dans sa séance du 21 mars 2008, le conseil municipal a désigné une commission de 6 conseillers pour conduire la réflexion sur le PLU et suivre son élaboration avec le bureau d'études qui sera choisi.

Le 3 mars 2009, le maire a pris un arrêté donnant délégation à Yves HARCILLON pour représenter la commune auprès des différents interlocuteurs institutionnels partenaires de la mise en place de ce PLU.

## **Prévenons le feu**

Dans un courrier récent adressé à toutes les communes du Gard, le Préfet rappelle que notre département est classé « à risque d'incendie ». Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, nous devons tous être vigilants et mettre en œuvre des mesures collectives et individuelles qui permettent de protéger non seulement les personnes et les biens mais également notre environnement.

L'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé les terrains est une des mesures dont l'efficacité est reconnue pour la protection des habitations et de leurs occupants.

Un dépliant édité par le Conseil Général du Gard sera remis dans votre boîte à lettres. Il détaille toutes les informations utiles sur le débroussaillage et les obligations de chacun.

Le code forestier confie aux mairies le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler. C'est dans cet esprit qu'un courrier a été adressé aux propriétaires des terrains concernés.

## **Dans l'Etat Civil de la commune...**

Monsieur Guy DUFES est décédé le 25 mars 2009 au domaine de Planque. Le maire a présenté à la famille les condoléances du conseil municipal.

Lilas PONS est née le 9 mars 2009. Nous lui souhaitons la bienvenue à LIOUC et adressons nos félicitations aux parents, Madame Sarah FRANCIS et Monsieur Patrick PONS.